## Résidence ESPLANADE

Place E. Keym, 42-43 B-1170 BRUXELLES





Le 18/09/2024

## RELEVE DES CHARGES DU 01/04/2023 AU 31/03/2024

Cher(s) copropriétaire(s),

Vous trouverez, au verso de la présente, le détail de votre participation individuelle dans le décompte de charges dont question sous rubrique.

Si la situation de votre compte présente un solde ouvert, celui est mentionné dans la partie gauche du cadre repris ci-dessous et est totalisé avec le montant de votre appel de provisions, de manière à vous permettre d'apurer totalement votre dette vis-à-vis de la copropriété.

Si votre compte s'avère créditeur (montant « A recevoir »), et que vous souhaitez être remboursé (plutôt que de laisser la somme en question "à valoir" sur les prochains décomptes ou appels de fonds), nous vous prions de nous le faire savoir en nous communiquant votre numéro de compte bancaire.

En cas de problème, n'hésitez pas à prendre contact avec notre service comptabilité, qui est accessible **tous les matins entre 9h00 et 12h30**, en prenant soin de mentionner vos références « clients » que vous trouverez dans l'encadré ci-dessus.

Afin que la comptabilisation de votre paiement puisse se faire correctement, nous vous prions d'utiliser **exclusivement** la communication structurée renseignée dans les « Instructions pour votre paiement » et ce, **avant** la date d'échéance.

En vous remerciant d'avance de respecter cette échéance, nous vous prions de croire, cher(s) copropriétaire(s), en l'assurance de notre considération distinguée.

N.B.: La ventilation entre les charges « locataires » et « propriétaires », est communiquée à titre indicatif, suivant l'usage et sans préjudice du contrat de bail conclu entre les parties. Le propriétaire demeure seul responsable du paiement de la totalité des charges. En aucun cas, le syndic n'interviendra en cas de différend entre le propriétaire et le locataire.



Instruction pour votre paiement				
Total décompte(s) ci-joint(s)	-311,32 €			
Solde au 18/09/2024 <sup>1</sup>	-21,66 €			
Date dernière mise à jour banque  A vous rembourser par la copropriété	-332,98 €			

32309 P 122A 0000334768 DEJONCKHEERE Antoine Facture n° Lot

## RELEVE DES CHARGES DU 01/04/2023 AU 31/03/2024

Cpt. Rubrique de répartition	A répartir	Tantièmes	Prorata	Q-P TVAC
1-040 NETTOYAGE/OUVRIER S-S PRIVE	7 303,88	193 / 74810		18,85
1-100 FRAIS COURANTS COMMUNS H/PKG PUBLIC	5 087,31	193 / 1175171		0,84
1-140 FRAIS COURANTS PKG PRIVE+CAVE+RESERV.	6 166,57	193 / 74810		15,90
1-240 Q/P PKG PRIVE ASCENSEUR COMMERCES	1 142,14	193 / 74810		2,95
1-300 FRAIS DE GESTION HORS PKG PUBLIC	45 629,12	193 / 1175171		7,49
1-500 FRAIS JARDIN COMMUNS H/PKG PUBLIC	2 863,33	193 / 1175171		0,47
2-000 FRAIS PROPRIOS COMMUNS H/PKG PUBLIC	72 715,21	193 / 1175171		11,94
2-040 FRAIS PROPRIETAIRES PKG PRIVE+CV+RESERV	624,98	193 / 74810		1,61
3-000 DECISIONS AG COMMUNS HORS PKG PUBLIC	65 073,36	193 / 1175171		10,69
				70,74
6-340 APPORT FDS DE RESERVE PKG PRIVE	44 897,70	193 / 74810		115,83
7-340 PRELEVEMENT S/FDS RESERVE PKGS PRIV	-4 142,49	193 / 74810		-10,69
7-970 PROVISIONS MENSUELLES CHARGES	-406 358,04	217,8 / 406358,04		-217,80
7-971 PROVISIONS APPORT FDS RESERVE	-212 596,80	269,4 / 212596,8		-269,40
				-382,06

**Total lot** 

-311,32

<u>Légende</u>

1. Frais "locataires"

2. Frais "propriétaires"3. Exécution décision(s) AG

4. Frais privatifs "locataires"
5. Frais privatifs "propriétaires"
6. Appel de provisions ou de fonds

7. Remboursement de provisions ou de fonds